



RASSEMBLER
POUR AIDER ♦ AIDER POUR
RASSEMBLER

PLAN DE RECONNAISSANCE

Campagnes en milieu de travail et dons corporatifs

Adopté le 9 décembre 2014

a. Critères pour les certificats de reconnaissance

À la fin de chacune de ses campagnes de financement annuelles, Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean remercie les employés de centaines de milieux de travail de notre région pour leur engagement et leur générosité envers sa cause. Pour ce faire, différents éléments de reconnaissance sont mis de l'avant. De cette manière, Centraide souhaite également créer un incitatif au dépassement des objectifs pour les années subséquentes.

Éléments de reconnaissance :

- Toutes les entreprises et organisations dont la campagne en milieu de travail cumule 1 500 \$ et plus en dons de la part de ses employés* obtiennent une mention dans le rapport annuel de Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que dans une publicité de remerciements publiée dans un journal régional.

- De plus, Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean remet, à chaque fin de campagne de financement, des certificats de reconnaissance aux représentants des employés d'entreprises qui ont atteint de bons résultats lors de leur campagne de souscription. Voici les détails de la visibilité offerte aux récipiendaires d'une mention Or, Argent, Bronze ou Club des 100 et les mentions spéciales :
 - Remise d'un certificat lors de l'activité de reconnaissance annuelle;
 - Mention du nom des récipiendaires dans le programme remis lors de l'activité de reconnaissance ainsi que sur la présentation projetée sur écran lors de l'événement;
 - Prise d'une photo de groupe dans le cadre de la remise des certificats;
 - Publication de la photo de groupe sur le site Internet de Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean avec un lien direct vers cette page à partir des médias sociaux et du bulletin Info-Centraide;
 - Parution de la photo de groupe dans le rapport annuel de Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean;
 - Identification de la mention reçue dans la liste des campagnes en milieu de travail de plus de 1 500 \$ dans le rapport annuel.

** Les sommes considérées pour la reconnaissance des campagnes en milieu de travail comprennent le cumulatif des dons des employés et des activités spéciales. Les dons corporatifs font l'objet d'autres formes de reconnaissance.*

Voici les critères utilisés pour la sélection des campagnes en milieu de travail qui reçoivent des certificats de reconnaissance de catégories Or, Argent, Bronze et Club des 100.

Certificats	1 à 49 employés			50 à 149 employés			150 employés et plus		
	Don moyen	ET	Participation	Don moyen	ET	Participation	Don moyen	ET	Participation
	\$		%	\$		%	\$		%
Club des 100	Taux de participation de 100 %, peu importe le don moyen.								
Or	52 \$	et	85 %	52 \$	et	80 %	52 \$	et	70 %
Argent	52 \$	et	75 %	52 \$	et	70 %	52 \$	et	60 %
Bronze	52 \$	et	65 %	52 \$	et	60 %	52 \$	et	50 %

b. Mentions spéciales

Des mentions spéciales sont également remises aux milieux de travail qui se démarquent autrement des mentions Or, Argent, Bronze et du Club des 100. Voici les catégories et les critères de ces mentions spéciales.

Mentions Spéciales	Critères
Résultats remarquables	Augmentation significative du résultat de la campagne en milieu de travail et/ou du taux de participation.
Activités spéciales	Activités spéciales organisées dans le cadre de la campagne ayant rapporté un total de 3 000\$ et plus.
Nouvelles campagnes	Entreprises qui viennent de compléter leur première campagne Centraide.
Porte-à-porte	Mention qui souligne l'implication dans la campagne des bénévoles et des intervenants des organismes-associés par le biais du porte-à-porte annuel.

c. Dons corporatifs

Le soutien des entreprises et organisations qui ont à cœur la mission de Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean redonne espoir à des milliers d’hommes et de femmes, d’adolescents et d’enfants de la région. En guise de reconnaissance, Centraide offre une visibilité aux entreprises et aux organisations qui versent un don corporatif de 1 500 \$ et plus.

Cette visibilité est basée uniquement sur le montant du don corporatif versé dans le cadre de la campagne annuelle.

Éléments de visibilité pour les dons corporatifs de 1 500 \$ et plus :

- Publication du nom de l’entreprise dans le rapport annuel de Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Participation à l’activité reconnaissance comportant les éléments suivants :
 - Remise d’un certificat de reconnaissance.
 - Prise d’une photo de groupe avec les autres donateurs corporatifs de votre catégorie.
 - Publication de la photo de groupe sur le site Internet de Centraide SLSJ avec lien direct vers cette page à partir des médias sociaux et du bulletin Info-Centraide.
 - Mention du nom de l’entreprise dans le programme remis lors de l’activité et diffusé sur le site Internet de Centraide. La promotion du programme de l’activité est également faite sur les médias sociaux et dans le bulletin Info-Centraide.
 - Mention du nom de l’entreprise sur la présentation projetée sur écran lors de l’activité.
 - Publication du nom de l’entreprise dans une publicité de remerciements dans un journal régional.

Élément de visibilité supplémentaire pour les dons corporatifs de 10 000 \$ et plus :

- Publication de la photo de groupe dans le rapport annuel de Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Éléments de visibilité supplémentaires pour les dons corporatifs de 50 000 \$ et plus

et/ou résultats combinés (don corporatif, dons des employés et activités spéciales) de 100 000 \$ et plus :

- Remise d’un chèque symbolique dans le cadre de l’activité de reconnaissance.
- Publication de la photo de la remise du chèque symbolique :
 - dans le rapport annuel de Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean;
 - dans les médias sociaux, sur le site Internet et dans le bulletin Info-Centraide.
- Envoi de la photo de la remise du chèque symbolique aux médias traditionnels régionaux*.

Notes : Les dirigeants d’entreprise ou d’organisation qui en font la demande peuvent planifier une remise de chèque symbolique avec photo. Pour les dons de 1 500 \$ à 9 999 \$, un représentant de Centraide sera présent pour la photo, mais l’entreprise se charge de sa diffusion. Dans le cas des dons de 10 000 \$ à 99 999 \$, Centraide publiera la photo sur les médias sociaux et l’enverra aux médias traditionnels régionaux.*

Centraide SLSJ utilise les médias sociaux suivants : Facebook, Twitter, LinkedIn et Youtube (vidéo).

** La publication dans les médias traditionnels n’est pas garantie, puisque Centraide n’achète pas d’espace publicitaire à cet effet.*

d. Remises de chèque symbolique

Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean offre également la possibilité aux entreprises et organisations qui participent à la campagne annuelle et à leurs employés de planifier une remise de chèque symbolique.

Modalités de la prise de photo déterminées en fonction du montant du chèque symbolique :

1 500 \$ à 9 999 \$: À la demande des dirigeants de l'entreprise ou des responsables de la campagne auprès des employés, un représentant de Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean sera présent pour une remise de chèque symbolique avec photo. La diffusion de la photo est sous la responsabilité de l'entreprise.

10 000 \$ à 99 999 \$: Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean se charge de l'organisation de la prise de photo officielle et de sa diffusion dans les médias sociaux et dans le bulletin Info-Centraide. La photo est également envoyée aux médias traditionnels régionaux*.

100 000 \$ et plus : La photo officielle est prise dans le cadre de l'activité reconnaissance à la fin de la campagne. Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean se charge de la diffusion dans les médias sociaux, dans le bulletin Info-Centraide. La photo est également envoyée aux médias traditionnels régionaux*.

Chèques remis dans le cadre de l'activité de reconnaissance

Le montant inscrit sur le chèque lors de la remise officielle dans le cadre de l'activité de reconnaissance (fin de la campagne) doit inclure la contribution des employés, les montants des activités spéciales et le don corporatif de l'entreprise. Le montant inscrit sur le chèque doit également représenter le résultat total de l'ensemble des succursales, divisions ou établissements de l'entreprise concernée.

** La publication dans les médias traditionnels n'est pas garantie, puisque Centraide n'achète pas d'espace publicitaire à cet effet.*